**La responsabilité du secteur privé dans le domaine du développement**

**Termes de référence -TR (projet)**

*Contexte*

Récemment, le secteur privé a eu tendance à être considéré comme un acteur important en tant que moteur de croissance économique et, par extension, en tant que moteur des processus de développement. En plus du PMCED, le rôle du secteur privé trouve un écho dans tous les forums de développement comme, notamment, au sein du processus ODD, à l’OCDE, au niveau de l’UE et des agences internationales, de même que chez les gouvernements donateurs. Une proportion croissante de l’APD (Aide publique au développement) traditionnelle est affectée au bénéfice d’investissements internationaux du secteur privé (IDE) dans les pays en développement. Ceci fait naître des préoccupations concernant la responsabilité (fondée sur les droits humains), la transparence fiscale et, en dernier lieu mais non des moindres, concernant l’appropriation des résultats.

*Objectifs et structure de l’Étude*

L’objectif de la recherche est de réaliser des études des cas au niveau national. L’étude (en suivant la publication de « Business Accountability FOR Development ») servira d’instrument de plaidoyer en présentant des exemples concrets d’initiatives du secteur privé et leurs résultats depuis la perspective du développement durable. Elle visera à fournir des recommandations, lesquelles pourront servir de questions-clés communes dans le cadre des débats internationaux.

Les études de cas devront être encadrées en fonction des critères proposés ci-dessous:

* Les études devront être liées à des cas basés sur le niveau national (dans les pays en développement);
* La cible des cas seront les programmes de «développement» de la part du secteur privé, à savoir, les programmes / initiatives soutenus ou co-financés par l'APD;
* La méthode des cas devra être structurée en fonction de repères communs, à savoir: la responsabilité (respect des engagements internationaux); l’appropriation démocratique (participation à la prise de décision); mécanismes de transparence et de rapportage (y compris les recours).
* Le champ d'application des études portera sur les droits du travail at travail décent
* La méthode des cas devra être structurée en fonction de repères communs, à savoir: la responsabilité (respect des engagements internationaux); l’appropriation démocratique (participation à la prise de décision); mécanismes de transparence et de rapportage (y compris les recours).

*Méthodologie et chronologie*

Le travail sera structuré en trois phases:

1) Termes de référence détaillées pour la méthodologie de la recherche des cas de pays sur la base;

2) l'élaboration des études;

3) compilation et rédaction des recommandations finales.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Activité | Résultats escomptes | Description | Chronologie |
| Termes de références détaillées pour la méthodologie de la recherche | méthodologie commune établie | Global  Experts appuient la rédaction des TDR | 1Q 2015 |
| l'élaboration des études | 3 / 6 cas d’études nationales réalisée | Niveau National et coordonné par les organisations régionales | 2Q 2015 |
| compilation et rédaction des recommandations finales | publication finale | Global  Experts appuient la rédaction des recommandations | 3Q 2015 |